

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1847

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 22

I. – À la fin de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« qui leur en est faite »

les mots :

« de la mise en demeure ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.